

# CSU2030

Partenariat international de la santé

## Pacte mondial pour progresser vers une couverture santé universelle

Le présent pacte mondial exprime notre ferme soutien aux cibles des objectifs de développement durable (ODD). Il est conforme à l'ambition et aux engagements souscrits dans d'autres accords intergouvernementaux, ainsi qu'au Programme d'action d'Addis-Abeba dont le but est de relever le défi représenté par le financement et la création d'un environnement favorable à tous les niveaux pour le développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires.

Nous réaffirmons que les ODD définissent un programme vaste et ambitieux pour un monde plus sûr, plus juste et en meilleure santé d'ici à 2030. Pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, nous devons réaliser une couverture santé universelle (CSU), en travaillant ensemble efficacement pour renforcer les systèmes de santé et améliorer les résultats sanitaires dans tous les pays. Des cheminements progressifs vers l'universalité, qui s'efforcent d'abord d'atteindre les groupes de population les plus vulnérables et les plus marginalisés, sont essentiels pour veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.

La CSU, grâce à laquelle toutes les personnes et toutes les communautés ont accès aux services de santé de qualité dont elles ont besoin, sans risque de difficultés financières, concerne toutes les cibles de santé et contribue à favoriser la sécurité sanitaire et l'équité. Les pays qui progressent vers la CSU avanceront aussi vers les autres cibles relatives à la santé à travers différents secteurs, et vers tous les ODD. Un bon état de santé permet aux enfants d'apprendre et aux adultes de gagner leur vie ; il aide les gens à échapper à la pauvreté, tout en corrigeant les inégalités sociales et sexospécifiques. Il constitue la base du bien-être, de la cohésion sociale, de la sécurité sanitaire et du développement économique à long terme.

Nous, signataires du Partenariat international de la santé pour la CSU 2030 (CSU2030), nous engageons à collaborer avec une urgence accrue pour accélérer les progrès vers la CSU, ainsi qu'énoncé dans la cible 3.8 des ODD. Il faudra pour cela construire et étendre des systèmes de santé équitables, résilients et durables, financés principalement par les fonds publics et basés sur les soins de santé primaires, qui assureront à tous des services de santé intégrés, complets et de qualité, axés sur la personne, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger les ménages des risques financiers occasionnés par les dépenses de santé. Ces activités devraient être placées sous l'égide des autorités nationales, conformément aux politiques et plans de santé des pays, en s'appuyant sur les processus systémiques existants et en les renforçant, pour éviter toute fragmentation.

La réalisation progressive du droit à la santé par le biais de la CSU relève principalement de la responsabilité des Etats, étayée par la solidarité, les échanges et la coopération internationale. La meilleure manière d'y parvenir est d'engager des réformes qui donnent d'abord la priorité à la satisfaction des besoins des personnes défavorisées. Alors que les pays s'efforcent d'améliorer la mobilisation des ressources nationales, la coopération internationale au développement – y compris le financement international, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire – demeure complémentaire et importante pour beaucoup de pays. Nous réitérons notre attachement aux principes de l'efficacité de la coopération au développement et les comportements qui y sont associés, en optimisant leur contribution à des systèmes de santé équitables, résilients et durables pour progresser vers la CSU.

Nous appuierons également un alignement plus étroit entre la sécurité sanitaire et le renforcement des systèmes de santé. Nous lançons un appel en faveur de l'adoption d'une approche « une seule santé » et d'une optique multisectorielle de la préparation et la réponse aux situations d'urgence dans le cadre du renforcement des systèmes de santé. De plus, nous recommandons des stratégies, plans et modèles nationaux de prestation de services qui reflètent les principes et engagements internationaux applicables, en particulier le Règlement sanitaire international.

**Dans nos efforts pour renforcer les systèmes de santé et parvenir à la CSU, nous souscrivons collectivement aux principes fondamentaux suivants pour guider notre action :**

- ne laisser personne de côté : une aspiration à l'équité et à la non-discrimination et une approche fondée sur les droits humains ;
- la transparence et la redevabilité en matière de résultats ;
- des stratégies nationales de santé à base factuelle et le leadership des pays, avec l'administration du gouvernement pour garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité de la prestation des services ;
- faire en sorte que les systèmes de santé soient l'affaire de tous, avec la participation des citoyens, des communautés, de la société civile et du secteur privé ;
- une coopération internationale fondée sur l'apprentissage mutuel entre les pays, quels que soient leur niveau de développement et les progrès accomplis pour réaliser et conserver la CSU, et sur les principes de l'efficacité du développement.

L'approche prévoit de renforcer le dialogue politique entre les autorités gouvernementales du secteur de la santé et tous les acteurs concernés pour garantir la coordination et l'alignement des activités de renforcement du système de santé aux niveaux international, régional et national, et des liens appropriés avec d'autres secteurs. Les aspirations partagées devraient être reflétées dans les dispositions en place dans les pays pour le dialogue politique et la coordination. Pour cette approche, il est essentiel de stimuler la volonté politique, aux niveaux national et mondial, par le dialogue politique et le plaidoyer pour promouvoir des investissements suffisants, durables et équitables dans les systèmes de santé vers la CSU. Il faut aussi faciliter le suivi et la redevabilité en vue d'accomplir des progrès équitables vers la CSU, afin que nul ne soit laissé de côté. Ces activités de suivi et de redevabilité dépendent dans une large mesure de la participation des bénéficiaires, en particulier des représentants des communautés pour lesquelles la CSU sera la plus bénéfique, ainsi que de mécanismes qui font entendre la voix des peuples et favorisent l'autonomisation des communautés.

Nous reconnaissons que pour construire un mouvement qui accélérera les progrès équitables et durables vers la CSU, il faut une collaboration multi-acteurs, sous la direction des gouvernements nationaux, avec le concours de partenaires, notamment les parlementaires, les organisations de la société civile, les instituts universitaires et de recherche, les médias, le secteur privé et les partenaires du développement, sans que cette liste soit exhaustive. Dans le cadre de ce mouvement, nous invitons et encourageons tous ceux qui soutiennent la couverture santé universelle à se joindre à la CSU2030 et manifester ainsi leur engagement collectif à la CSU, à des systèmes de santé équitables, résilients et durables, et à l'efficacité de la coopération au développement.

L'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale fourniront un appui administratif à la CSU2030 et faciliteront la coordination sous l'égide de la CSU2030 aux niveaux mondial, régional et national, en collaboration avec d'autres signataires, le cas échéant.